



Syndicat Mixte Ardèche Claire

Bulletin inf'eau - juillet 2012

Edito

Les années se suivent et ne se ressemblent pas, mais la gestion concertée de l'eau en Ardèche avance !

Autant 2011 était atypique par sa sécheresse, l'année dernière à la même date nous avons entamé une gestion critique du soutien d'étiage, autant cette année les pluies se succèdent au point que l'on pourrait se demander si l'on est bien en juillet...

Mais cette variabilité de la météo ne doit pas nous empêcher de rester lucide sur les enjeux de la gestion globale de l'eau, cette ressource naturelle si importante pour notre territoire. Sur notre bassin versant, la préservation à long terme de l'environnement et des usages de l'eau dépend étroitement de notre capacité à nous mobiliser et à anticiper ensemble.

Ainsi, je tiens à féliciter à nouveau tous les élus, représentants socio-économiques et services de l'Etat de la commission locale de l'eau qui ont permis la VALIDATION du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de l'Ardèche le 4 juillet ! Il est d'usage de dire que «ce n'est qu'un début» quand on valide un schéma, mais je veux croire que notre détermination collective intacte depuis 9 ans, le début de la procédure, est le signe que la mobilisation collective est très forte pour notre eau. La suite devrait donc être naturelle !

Dans ce bulletin, comme chaque année en début d'été, les résultats des analyses de qualité de l'eau établies par l'Agence Régionale de Santé sont présentées sur une carte avec quelques éléments de pédagogie pour passer l'été au bord de nos rivières. Un zoom sur les enjeux et les propositions en matière de communication est également proposé.

A cette occasion, comme indiqué lors du comité syndical du 4 juillet, je vous propose de noter que les 15 et 16 novembre aura lieu un colloque national sur la gestion de l'eau par les collectivités locales, à Vogüé, intitulé «Eau, enjeu majeur de nos territoires, quelle nouvelle gouvernance demain ?»

Je vous souhaite un bon été à tous !

Pascal Bonnetain
Président du Syndicat Mixte Ardèche Claire
Président de la Commission Locale de l'Eau



Plage de Balazuc, 28 juin 2012

©Ardèche Claire

Au sommaire



©Ardèche Claire

p 2 et 3 :
Suivi de l'état des rivières,
été 2012



©Ardèche Claire

p 4 et 5 :
Zoom sur :
les actions de communication

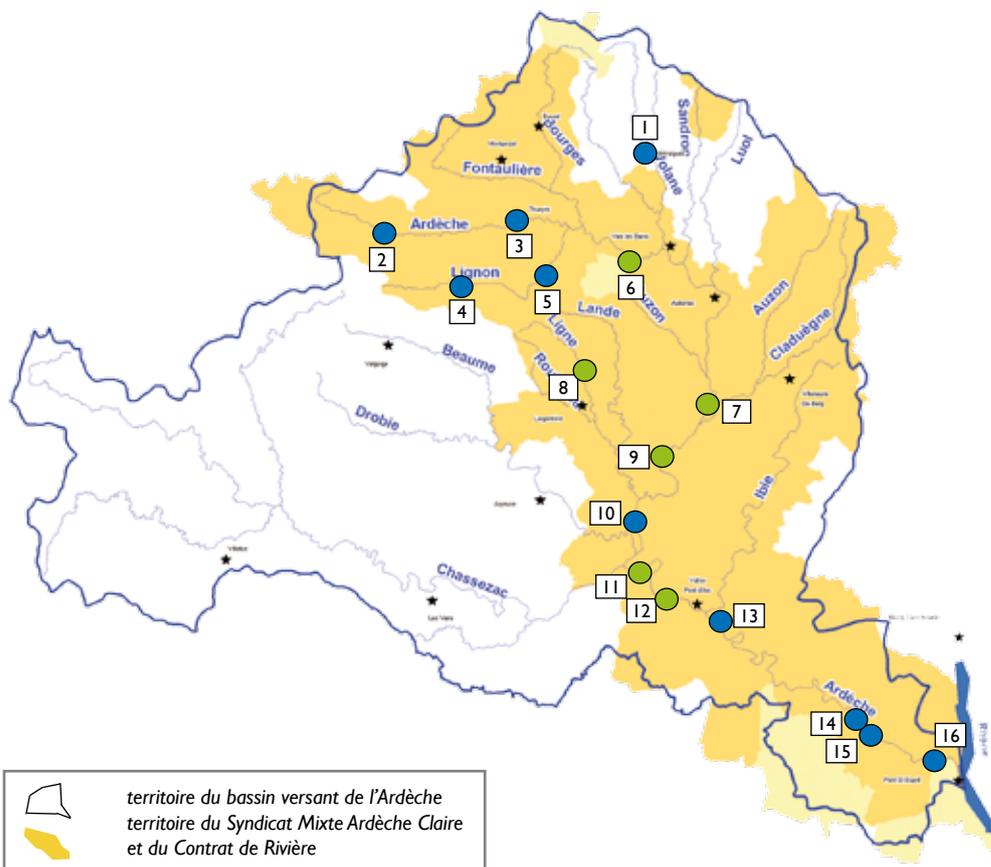


©Ardèche Claire

p 6 :
SAGE, PAPI, Contrat de
rivière et Natura 2000 :
actualités.



Qualité des eaux de baignade - résultats juin 2012



Analyses réalisées par l'ARS

(Agence Régionale de la Santé)

sur les sites de baignade déclarés :

- 1 - Ru du Mas - Plage du Pal - Antraigues
- 2 - Ardèche - Le Rancel - Mayres
- 3 - Ardèche - Pont du Diable - Thueyts
- 4 - Lignon - Plage communale - La Souche
- 5 - Lignon - La Turbine - Jaujac
- 6 - Ardèche - Plage de Lalevade (le Goulet) - Lalevade
- 7 - Ardèche - Plage du vieux pont - Vogüé
- 8 - Ligne - Les Ranchisses - Chassiers
- 9 - Ardèche - Plage du pont (la Reine) - Balazuc
- 10 - Ardèche - Plage allée du stade - Ruoms
- 11 - Ardèche - Plage site 1 - Sampzon
- 12 - Ardèche - Plage aval du pont - Salavas
- 13 - Ardèche - Les tunnels - Vallon Pont d'Arc
- 14 - Ardèche - Plage de Sauze - St Martin d'Ardèche
- 15 - Ardèche - Plage du Grain de Sel - St Martin d'Ardèche
- 16 - Ardèche - Plage du Pont cassé - St Just d'Ardèche

- bonne qualité
- qualité moyenne
- eau pouvant être momentanément polluée
- mauvaise qualité
- pas d'analyse sur cette campagne

territoire du bassin versant de l'Ardèche
territoire du Syndicat Mixte Ardèche Claire
et du Contrat de Rivière

(classements d'après la Directive européenne n°76-160 du 08/12/1975 concernant la qualité des eaux de baignade - résultats des prélèvements du 19-21-22 juin 2012)

Les profils de baignade : qu'est-ce que c'est ?

Ce sont des documents dont l'établissement est obligatoire au titre de la Directive 2006/7/CE pour tous les sites de baignade déclarée.

Les objectifs d'un profil sont de dresser l'état des lieux de la qualité de l'eau au regard de l'usage baignade, et de proposer des améliorations de cette qualité si celle-ci est détériorée.

Les profils de baignade sont composés de trois parties :

- un état des lieux de la zone de baignade et de son bassin versant.
- un diagnostic des risques potentiels de pollution de l'eau de baignade.
- la proposition de mesures de gestion pour réduire les risques de pollution, pour préserver la qualité de l'eau et pour l'information des baigneurs.

Tous les risques qui impactent la qualité des eaux de baignade sont à prendre en compte dans l'élaboration des profils : des rejets de station d'épuration, des rejets de déversoirs d'orage, des zones en assainissement autonome, une présence d'industries, des zones de ruissellement, une sur fréquentation d'une baignade.

Depuis mai 2012, un chargé d'études a été recruté au sein de l'équipe du Syndicat Mixte Ardèche Claire pour réaliser, par convention avec les communes concernées, les profils des baignades publiques obligatoires sur notre bassin versant.

Contact : Hugues Brentegani - chargé d'études baignades
baignades@ardecheclaire.fr - 04 75 37 82 23



Pavillon Bleu : un label de qualité pour les plages du bord de mer, un objectif à viser pour l'ensemble des baignades en rivière de l'Ardèche ?

INFORMATION NAVIGATION :

Les deux derniers barrages non encore franchissables (le barrage de Gos et le barrage de Vallon Salavas) ont été équipés de passes à canoë : la descente de l'Ardèche de Vogüé à St Martin d'Ardèche est désormais possible sans mettre pied à terre.

Attention : dans l'attente de la mise en place de nouvelles échelles de navigation, le secteur de Ruoms à Vallon Pont d'Arc fait l'objet d'une réglementation temporaire (*information détaillée sur www.ardeche.gouv.fr*)

INFORMATION SUIVIS DE L'ETE :

Pendant l'été, l'ARS analyse la qualité des eaux pour la baignade toutes les deux semaines.

En complément, le Syndicat réalise des suivis de la qualité globale de la rivière (paramètres physico-chimiques notamment) et des niveaux d'eau.

Ces informations vous seront transmises dans les hors série spéciaux du Bulletin Inf'eau :

- n° de la dernière semaine de juillet
- n° de la troisième semaine d'août

Une question sur l'eau : qui contacter ?

Gestion de la rivière - entretien de la végétation

Syndicat Mixte Ardèche Claire - Service rivière
tel : 04 75 37 82 20
email : contrat.riviere@ardecheclaire.fr

Réglementation liée à la rivière - Police de l'eau - Pollutions

Direction Départementale des Territoires Ardèche (DDT)
- Pôle eau - service environnement
- Pôle prévention des risques - service urbanisme et territoires
tel : 04 75 65 50 00 - www.ardeche.equipement-agriculture.gouv.fr

Police de la pêche - Pollutions

ONEMA (ex CSP) - service départemental Ardèche
tel : 04 75 29 06 93
email : sd07@onema.fr

Qualité sanitaire de l'eau

Agence Régionale de la Santé - délégation Ardèche (ex DDASS)
Pôle prévention et gestion des risques
tel : 04 75 20 28 60
infos en temps réel : <http://baignades.sante.gouv.fr>

Vigilance crues

Service de Prévision des Crues Grand Delta (DDTM du Gard)
tel : 04 66 62 62 00
infos en temps réel : www.vigicrues.gouv.fr



Quantité d'eau - un début de saison satisfaisant

Suite à un printemps plutôt humide et des précipitations fréquentes au mois de juin, les conditions hydrologiques du début de ce mois de juillet sont proches de la normale.

Cours d'eau soutenus :

Avec le remplissage complet des réserves (soit près de 21 millions de m³), le soutien d'étiage du Chassezac et de l'Ardèche devrait pouvoir se dérouler normalement.

Sur l'axe Chassezac, le soutien d'étiage a débuté le 15 juin avec un débit objectif qui est passé de 1,45 m³/s à 2,15 m³/s depuis le 11 juillet. Sur l'axe Ardèche, les apports naturels permettent de ne pas encore solliciter la réserve destinée au soutien d'étiage.

Cours d'eau non soutenus :

Le débit des autres cours d'eau a fortement chuté depuis le début du mois de juin pour approcher du seuil de pénurie de l'arrêté cadre sécheresse.

Sur l'ensemble du bassin versant, la vigilance reste donc de mise, les niveaux et la qualité de nos cours d'eau méditerranéens étant particulièrement sensibles à cette saison.

ZOOM SUR : pourquoi et comment communiquer sur l'eau, sur le bassin versant de l'Ardèche ?

Entre Cévennes et méditerranée,
pour une culture commune de l'eau sur le bassin versant



informer

- bulletin d'information trimestriel aux collectivités adhérentes
- 50 articles/an dans la presse écrite locale
- partenariat avec 3 radios locales pour des chroniques hebdomadaires
- 2 sites Internet

accompagner et expliquer

- documents de vulgarisation du SAGE en bandes dessinées
- vidéo, panneaux et réunions pour expliquer aux riverains les travaux menés en bord de rivière

eau,
patrimoine commun
=
sa gestion
est l'affaire de tous

rendre acteur mobiliser

- signature et inauguration des réalisations concrètes (passes à poissons, stations d'épuration, ...)
- guides techniques thématiques et formation pour la mise en oeuvre du SAGE (à venir)

sensibiliser



- soirées événementielles pour le grand public (théâtre sur le thème de l'eau, conférence, ...)
- supports pédagogiques (exposition sur le bassin versant, livret, ...)
- animations auprès des scolaires

Pour qui, pour quoi ?



pour les collectivités qui constituent le Syndicat et les institutionnels partenaires :

car ce sont eux qui décident et qui accompagnent la politique locale de l'eau

pour les professionnels dont l'activité économique est liée à l'eau :

car en les associant à l'élaboration de la politique de l'eau ils pourront mener leur activité dans le respect de la rivière



pour le "grand public", usager de l'eau et de la rivière, ... nous, vous, eux, ... :

car, outre l'exigence de transparence et la recherche d'adhésion vis-à-vis de l'action publique, chacun est acteur de la préservation de nos richesses naturelles. Par exemple, dans le domaine des économies d'eau et de la prévention du risque inondation, la prise de conscience et l'action individuelle sont un complément indispensable aux actions des collectivités et aux mesures prises par l'Etat.

pour les enfants et les jeunes générations :

car ce sont les adultes de demain

Des projets à court et moyen terme

En complément des actions de communication menées de façon régulière, de nouveaux projets se mettent en place pour répondre aux attentes du territoire et à l'évolution des missions du Syndicat :

- proposition de projets pédagogiques sur le thème «la rivière et ses usages» aux écoles primaires (année scolaire 2012-2013, lancement des projets prévu en novembre)
- mise en place d'un partenariat de formation avec les BTS Gestion et Protection de la Nature du Lycée agricole d'Aubenas
- colloque «Eau, enjeu majeur de nos territoires, quelle nouvelle gouvernance demain ?» (15 et 16 novembre 2012 - en partenariat avec l'Association Française des EPTB)
- rencontre systématique avec les élus par groupes de communes ou Communautés de Communes adhérentes
- modernisation des sites Internet et mise en place d'un observatoire des baignades
- actions spécifiques pour la prévention des inondations dans le cadre du PAPI : entretien de la mémoire du risque et pose de repères de crues.

Des actions menées grâce au soutien financier de l'Agence de l'Eau et de la Région Rhône Alpes, notamment dans le cadre du Contrat de Rivière «Ardèche et affluents d'amont» (70% de subvention).

Biodiversité et communication

Un exemple d'action menée :

Le 11, 12 et 13 mai dernier avait lieu la manifestation Mon Pays Ma Fête, organisée par le Pays de l'Ardèche méridionale. Ces journées ont pour objectif de faire découvrir l'Ardèche méridionale, un territoire très diversifié tant par ses paysages, ses milieux naturels, sa faune, sa flore, ses activités économiques et culturelles et les activités sportives de nature qui s'y exercent.

Dans ce cadre, Ardèche Claire est intervenu le samedi au seuil de Lanas, au cours de la descente des participants en canoë entre Vogüé et Balazuc.

L'objet de cette intervention était de présenter la richesse de la faune piscicole de l'Ardèche, les enjeux et les actions entreprises pour préserver cette biodiversité (en particulier les passes à poissons : opération du Contrat de Rivière et du programme d'action Natura 2000).



